

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2019

DELIBERATION N° DEL104-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20191209-DEL104-19-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre 2019 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 3 décembre 2019, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEEA, G. LE CLOAREC,
C. PICCA et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J.C. GUERRE-
GENTON, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, C. TISON,
P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 9 décembre 2019)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 6 décembre 2019)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 8 décembre 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GERACI Marianne
M^{me} GONZALEZ Gisèle

MADAME CHRISTINE TISON A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des
services publics d'eau et d'assainissement métropolitains.**

Rapporteur : Claude SERGENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Les rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et
d'assainissement, établis conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités
territoriales et au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, ont été présentés au conseil
métropolitain le 27 septembre 2019.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les
rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement

métropolitains doivent faire l'objet d'une communication lors d'une séance du conseil municipal.

Il est précisé que ces rapports sont disponibles et consultables sur le site de la Métropole grenobloise.

Les conseillers municipaux entendent l'exposé et prennent acte des rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

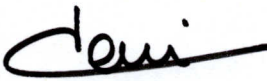
Conclusions : L'ensemble du conseil municipal prend acte du présent rapport.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 9 décembre 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre VERRI.